

DELIBERATION N° 88/12-01 - ACQUISITION PARCELLE MUNIER RENE/PROLONGEMENT RUE PASCAL

Monsieur KIELISZEK, Adjoint, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du projet de prolongation de la rue Pascal vers le CD 73, il convient de procéder à l'acquisition de terrain.

Vu l'engagement de Monsieur MUNIER René, propriétaire d'une parcelle cadastrée AD 47, d'une superficie globale de 2 a 07 ca, de vendre son bien pour une somme totale de 8 280 F,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'acquérir ladite parcelle pour la somme de 8 280 F.
- les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.